

Técou, le 11 JAN. 2023

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

MARDI 17 JANVIER 2023 à 18h00
Dans les locaux de la Communauté d'agglomération
Le Nay – 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

1°) DELIBERATIONS

- 01- Mandats spéciaux et frais de mission des élus
- 02- Transfert des résultats du budget autonome Eau Potable de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet à la commune de Loubers
- 03- Transfert des résultats du budget autonome Assainissement Collectif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet à la commune de Loubers
- 04- Transfert des résultats du budget autonome Assainissement Collectif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet à la commune de Noailles
- 05- Participation 2023 Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique Vère-Lézert
- 06- Avance de participation au Syndicat Mixte La Toscane Occitane - Gaillac, Cordes sur Ciel & Cités Médiévales » début d'exercice 2023
- 07- Versement avance du Budget principal vers le Budget Déchets REOM par anticipation au vote du BP 2023 Budget Principal
- 08- Décision Modificative N°7 Budget PRINCIPAL - Exercice comptable 2022
- 09- Décision Modificative N°4 Budget SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE CLSH et RESTAURATION SCOLAIRE - Exercice comptable 2022
- 10- Décision Modificative N°2 Budget VOIRIE - Exercice comptable 2022
- 11- Décision Modificative N°2 Budget EAU - Exercice comptable 2022
- 12- Décision Modificative N°5 Budget ASSAINISSEMENT - Exercice comptable 2022
- 13- Décision Modificative N°3 Budget MOBILITÉ - Exercice comptable 2022
- 14- Décision Modificative N°2 REOM - Exercice comptable 2022
- 15- Complément de subventions à caractère exceptionnel à trois associations en Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la gestion de services d'accueils de loisirs
- 16- Subvention aux associations en convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion des services périscolaires et extrascolaires - versement d'acomptes 2023

- 17- Création de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- 18- Désignation du représentant de la Collectivité au sein du Comité d'Orientation Stratégique de la SPL AREC Occitanie
- 19- Modification du représentant au sein de la Fédération Nationale des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- 20- Modification du règlement d'intervention communautaire en matière d'urbanisme
- 21- Prescription de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gaillac, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme
- 22- Modification du périmètre d'application du Droit de préemption Urbain suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de RABASTENS

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération



Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées avant le mardi 17 janvier 2023 - 12h00.